

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2018

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Les établissements publics administratifs de communes de plus de 3 500 habitants, comme les centres communaux d'action sociale, doivent eux aussi impérativement organiser un débat d'orientation budgétaire préalablement à l'adoption de leurs budgets.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code général des collectivités territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ainsi, lors du débat d'orientation budgétaire, les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements doivent présenter leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote.

LE BILAN DE L'EXERCICE 2017

Le Compte administratif provisoire 2017 s'établit comme suit:

	<u>RECETTES</u>	<u>DÉPENSES</u>
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	12 147,18 €	14 153,39 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	77,00 €	0,00 €

Sans entrer dans le détail du Compte administratif qui retrace les écritures de l'année écoulée,

- En fonctionnement, le résultat de l'exercice 2017 s'élève à - 2 006,21 €. Compte tenu du résultat de clôture 2016, le résultat de clôture 2017 s'élève à 3 750,48 €, montant à affecter au BP 2018

- En investissement, le résultat de l'exercice 2017 s'élève à 77,00 €. Compte tenu du résultat de clôture 2016, le résultat de clôture 2017 s'élève à 4 553,56 €, montant à reporter au BP 2018

Ainsi,

- Le résultat de l'exercice 2017 s'élève à - 1 929,21 €
- Le résultat de clôture 2017 s'élève à 8 304,04 €

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La vente de concessions dans les cimetières
 - 1 089,92 € (pour mémoire en 2016, 871,66 €)
- Les revenus des immeubles
 - 7 057,26 € (pour mémoire en 2016, 6 923,30 €)
 - ↳ Loyers du Chalet de l'Écluse: 2 040,00 €
 - ↳ Fermages: 2 451,37 €
 - ↳ Récupération du legs Charlet: 2 001,67 €
 - ↳ Récupération de la redevance à l'hectare: 129,84 €
 - ↳ Récupération des impôts fonciers: 434,38 €
- La subvention de la commune
 - 3 150,00 € (pour mémoire en 2016, 0,00 €)
- Les dons reçus pour le banquet des aînés
 - 850,00 € (pour mémoire en 2016, 795,00 €)

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les aides directes versées aux familles (bons d'aide délivrés par le CCAS)
 - 37 bons d'alimentation et de produits d'hygiène ont été délivrés en 2017
 - ↳ Ces bons concernaient 19 familles et représentaient un montant de 2 882,72 €
 - ↳ Pour mémoire en 2016, 34 bons / 23 familles / 2 776,73 €.
 - Aucun bon de combustible pour chauffage n'a été délivré en 2017
 - ↳ Pour mémoire en 2016, aucun bon n'avait été délivré.
- La prime d'assurance
 - 507,08 € (pour mémoire en 2016, 505,48 €)
- Les honoraires
 - 400,00 € (pour mémoire en 2016, 0,00 €)

- La participation au banquet et au colis des aînés
 - 846,57 € (pour mémoire en 2016, 794,78 €)
- Les taxes foncières
 - 911,00 € (pour mémoire en 2016, 626,00 €)
- Le coût de la mise à disposition du personnel communal au CCAS
 - 1 993,62 € (pour mémoire en 2016, 1 923,57 €)
- Les aides financières
 - Aucune aide financière n'a été délivrée en 2017
Pour mémoire en 2016, aucune aide n'avait été délivrée.
- La subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile
 - 5 591,70 € (pour mémoire en 2016, 6 697,50 €)

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Aucune recette d'investissement n'a été effectuée en 2017 (pour mémoire en 2016, 258,57 €)

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Aucune dépense d'investissement n'a été effectuée en 2017 (pour mémoire en 2016, 0,00 €)

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018

La commune de STEENWERCK n'échappe pas aux effets de la crise financière et économique qui sévit depuis l'année 2008.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2017, le CCAS a été fortement sollicité au titre de l'aide sociale facultative. La situation de certaines familles s'est dégradée, ce qui se traduit par une augmentation des sollicitations pour des aides alimentaires.

Au-delà de l'augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté monétaire, nous pouvons constater que si le chômage est un déterminant essentiel de la pauvreté, celui-ci n'en est pas la seule cause. En effet, la pauvreté concerne aussi et de plus en plus des personnes présentes sur le marché du travail.

C'est ainsi que le CCAS est de plus en plus sollicité via l'assistante sociale du secteur, Madame Anne LEDUC, afin de venir en aide notamment sous forme de bon à des personnes ayant cependant un emploi.

Dans un contexte international de crise et face au contexte national de rigueur, le CCAS de STEENWERCK entend porter un budget visant à protéger les administrés.

Le constat établi doit nous permettre d'imaginer notre place et notre action pour l'exercice 2018.

- En matière de fonctionnement, les recettes seront globalement équivalentes à celles de l'année dernière. En revanche, les dépenses seront réajustées afin de pouvoir maintenir les aides alimentaires. C'est ainsi que les sommes affectées aux comptes 60621 «combustibles», 6562 «aides» et 6574 «subventions fonctionnement organisme droit privé» devraient être inférieures à celles du budget précédent, compte tenu de l'absence de demande de bon de combustible pour chauffage, de l'absence de demande d'aide financière et de la baisse de la participation du CCAS depuis le mois de janvier 2018 à hauteur de 0,45 €, faisant ainsi passer la subvention de fonctionnement de 0,95 € à 0,50 € par repas distribué en 2017. Ce réajustement permettra ainsi de maintenir la somme affectée au compte 60623 «alimentation».

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	PRÉVISIONS 2018
<u>MONTANT</u>	8 597,08 €	12 147,18 €	9 950,00 €
<u>ÉVOLUTION EN MONTANT</u>	-	+ 3 550,10 €	- 2 197,18 €
<u>ÉVOLUTION EN POURCENTAGE</u>	-	+ 41,29%	- 18,09%

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

	2016	2017	PRÉVISIONS 2018
<u>MONTANT</u>	14 135,55 €	14 076,39 €	13 623,48 €
<u>ÉVOLUTION EN MONTANT</u>	-	- 59,16 €	- 452,91 €
<u>ÉVOLUTION EN POURCENTAGE</u>	-	- 0,42%	- 3,22%

- En matière d'investissement, aucune dépense n'est a priori à prévoir. Il n'y aura aucune recette à percevoir dans la mesure où le projet de cession d'une partie de la parcelle YN185 à la commune a finalement été abandonné.